**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 6 septembre 2016 à 19 h au 6400, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon; Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges; Lionel Perez, conseiller du district de Darlington; Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce; Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;

Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;

Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;

Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

# **RÉSOLUTION CA16 170242**

### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

**RÉSOLUTION CA16 170243** 

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL** 



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

# PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

• Russell Copeman

Annonce que la STM a augmenté le service d'autobus sur les lignes 103, 105 et 51 pour mitiger les inconvénients liés aux travaux du secteur Turcot.

Fait état d'une visite fructueuse sur la falaise Saint-Jacques qu'il a faite en compagnie de MM. Ménard, responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts et Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

S'inquiète du changement de ton de certains de ses collègues, notamment Mme Popeanu et M. McQueen et tient à rectifier certains faits.

Peter McQueen

En réaction aux commentaires de M. Copeman, explique que ses interventions sont toujours faites pour défendre les intérêts des citoyens de son district.

Déclare victoire quant à l'augmentation du service d'autobus à NDG.

Indique que la *NDG Art Week* s'est déroulée avec succès et souligne l'apport des bénévoles à cet égard.

Rappelle que la prochaine rencontre de bon voisinage en lien avec les travaux sur l'échangeur Turcot se tiendra le 12 septembre prochain et réitère ses demandes quant au tracé de la piste cyclable.

• Magda Popeanu

En réaction aux commentaires de M. Copeman, réitère son engagement auprès des citoyens de CDN.

Dans la foulée de la rentrée scolaire, annonce que plusieurs mesures d'atténuation de la circulation proposées par Vélo-Québec ont été mises en place et que des mesures devront être assurées aux abords de l'école de la Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal sur le chemin Queen-Mary.

Fait état d'une belle réalisation dans son district, soit la Placette de la bretelle d'accès du chemin de la Côte-des-Neiges. Merci à MM. Stéphane Plante et Louis Brunet.

Remercie le PDQ 26 pour sa collaboration, qui a fait en sorte que la rentrée étudiante a été moins bruyante. À cet égard, compte mettre en place un comité étudiants-citoyens et souhaite la mise en place d'une campagne de sensibilisation aux nuisances auprès des associations étudiantes.

S'inquiète de la centralisation des pouvoirs à la Ville centre au détriment des arrondissements.

Déplore le fait que le citoyen voulant déposer une plainte pour insalubrité de son logement, doit se déplacer à l'arrondissement.



Jeremy Searle

À titre de conseiller indépendant, se considère comme le seul élu qui n'a pas à faire de politique.

Souhaite que la falaise Saint-Jacques soit traitée comme un écoterritoire.

Considère que le projet de revitalisation du théâtre Empress est inutile puisque l'arrondissement a suffisamment de salles de spectacle.

Marvin Rotrand

L'arrondissement compte présenter au conseil d'octobre un dossier qui recommande l'acquisition d'un terrain pour la création d'un parc dans le secteur du Triangle.

Les travaux de réaménagement de la rue Buchan avancent très bien et ceux sur la rue Paré devraient débuter l'année prochaine.

Dans le cadre du PTI, confirme l'investissement prévu de 1,5 M\$ pour les travaux au parc de la Savane et au chalet.

Confirme que des réfections routières temporaires sont prévues sur la rue de la Savane entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie.

Confirme que c'est le MTQ qui a financé l'augmentation temporaire des lignes d'autobus dans le contexte de la reconfiguration du secteur Turcot.

Annonce que Vélo-Québec sera l'hôte à Montréal, du 8 au 10 février 2017, du 5<sup>ième</sup> congrès Vélo hivernal, et dans la foulée de la mise en place du Comité nordique, suggère que l'arrondissement y participe.

• Lionel Perez

Souligne les nombreux chantiers dans l'arrondissement et remercie les services à cet égard.

Fait état d'une visite qu'il a faite dans son district en compagnie de M. Plante pour y améliorer la sécurité et la qualité des routes.

# PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Michael Shafter

Présente trois propositions en lien avec la propreté et l'image de la Ville, souhaite que les surplus soient utilisés pour des dossiers prioritaires, et demande si le maire Copeman pourra transmettre ses commentaires au maire Coderre. Demande à M. McQueen s'il appuierait une baisse de la limite de vitesse dans certains secteurs.

- M. Copeman confirme qu'il est prêt à transmettre le message au maire Coderre.
- M. McQueen confirme qu'il est en faveur d'une baisse de la limite de vitesse à 40 km/heure sur certaines artères.

Anouk Laurent

En lien avec le projet de règlement visant à interdire des races particulières de chien, et vu les conclusions du rapport déposé par le comité de travail, demande pourquoi la Ville maintient sa position et veut connaître celle du CA.

- M. Copeman indique avoir lu le rapport et considère que l'analyse est parcellaire et les comparatifs boiteux. Il souligne avoir accepté une rencontre avec la SPCA, tout en précisant qu'il appuie le projet de règlement.
- M. Rotrand n'appuie par la position du maire Copeman et estime que le rapport du comité est clair à l'effet que le bannissement n'est pas une solution. Il est cependant en faveur d'une uniformité des règles et ajoute que le modèle à suivre devrait être basé sur le comportement des chiens et de leurs propriétaires.
- Mme Popeanu indique être en accord avec la position de M. Rotrand. Elle précise être sensible aux accidents qui ont eu lieu, mais estime que la Ville a la responsabilité d'inventorier et d'octroyer un permis aux propriétaires de chiens, système présentement défaillant.



Adam Partington

Demande pourquoi aucun brigadier n'est présent au coin de l'avenue d'Oxford et du chemin Upper Lachine et si des actions seront prises quant au stationnement pour les résidents du secteur, notamment en ce qui a trait au déneigement des ruelles

- M. McQueen réfère au point 20.05 de l'ordre du jour visant à autoriser la construction de saillies au coin de l'avenue d'Oxford et du chemin Upper Lachine et indique qu'un suivi devra être effectué pour la présence d'un brigadier, dont la responsabilité relève du Service de police.
- M. Plante indique qu'il n'y a pas de budget prévu pour le déneigement des ruelles.
- M. Copeman précise que l'arrondissement ne déneige pas les ruelles, sans compter que certaines ruelles sont privées. Il suggère d'analyser la possibilité d'émettre des permis SRRR dans ce secteur. Quant au brigadier, il précise qu'un moratoire est en cours à cet égard.

Louise Nault

Demande la mise en place d'une aire de jeu pour les chiens au parc Loyola.

• M. Searle estime qu'il sera difficile de trouver un espace assez éloigné des résidences, d'autant plus qu'il y a d'autres plans potentiels pour le nord du parc Loyola.

Anna Parsyan

Advenant le cas où le projet de règlement relatif aux chiens était adopté, demande quels services seraient mis en place pour soutenir les familles à bas revenus, afin de payer le permis pour les chiens et les coûts liés à la stérilisation, puce électronique, etc., et éviter de les faire euthanasier. Demande pourquoi la Ville suivrait le modèle inefficace de l'Ontario.

- M. Copeman indique qu'il rencontrera sous peu la SPCA et précise qu'il n'a pas d'informations à l'effet que les chiens de type Pitbull seraient euthanasiés. Quant à la mise en place de programmes, une session d'information sera tenue pour les conseillers et il verra à y obtenir une réponse.
- M. Rotrand indique que la SPCA serait contre l'euthanasie des chiens de type Pitbull et invite la citoyenne à suivre le débat au conseil municipal.
- M. Searle comprend que la politique de la SPCA est à l'effet que les chiens ne seraient pas immédiatement euthanasiés.

Sandra Johnston

Indique qu'il y a des fuites lors de la collecte des ordures sur l'avenue West Hill, laissant une très mauvaise odeur.

- M. Plante indique que des vérifications seront effectuées afin de voir s'il s'agit de camions de la Ville ou de ceux d'une firme privée.
- M Copeman suggère d'effectuer un suivi directement avec M. Searle.

· Christin Dunfield

En lien avec le projet de règlement relatif aux chiens, remercie le CA de prendre des décisions basées sur des preuves concrètes, de ne pas suivre les modèles de d'autres villes et ajoute que la responsabilité d'un chien revient à son propriétaire.

- M. Perez comprend que la population interprète ce projet de règlement comme un bannissement direct des Pitbulls, ce qui est incorrect. Il explique que les animaux sont affectés selon leur niveau de dangerosité et qu'il s'agit d'appliquer strictement l'enregistrement des animaux et l'obtention d'un permis. Il comprend que l'interdiction d'un certain type de chiens n'est pas une décision facile, et rappelle les circonstances ayant menées à la présente situation. Il ajoute que Montréal vise à obtenir ses propres installations de contrôle animalier.
- M. McQueen indique que le projet de règlement peut être scindé et certaines dispositions retravaillées ou mises de côté, telles que celles visant certains types de chiens.



Irwin Rapoport

En lien avec les empiètements sur la falaise Saint-Jacques, demande ce que la Ville a demandé du MTQ pour réparer les dommages. Demande si le CA serait prêt à annuler le changement de nom de tout parc dans l'arrondissement et renommer la falaise comme parc naturel « Vimy-Ridge Memorial ».

- M. Copeman indique qu'il présentera à ses collègues une proposition quant à la manière de reconnaître la bataille de Vimy-Ridge. Il ne croit cependant pas approprié de renommer la falaise Saint-Jacques sous le nom de Vimy. Quant à la question des empiètements sur la falaise, il précise qu'une inspection a été effectuée le 15 octobre, et que les mesures sont prises afin de préserver cet écoterritoire.
- M. Searle indique qu'il ne peut y avoir de proposition afin de renommer la falaise Saint-Jacques puisqu'à sa connaissance, elle n'a pas de nom officiel.
- M. McQueen indique avoir marché sur la falaise Saint-Jacques, y a constaté des débris, et espère que de l'information sera publiquement dévoilée quant aux plans à venir pour cet espace.
- David Martin Milot

En lien avec la réglementation relative à la restauration rapide et les dossiers relatifs à la santé durable, remercie le CA pour son leadership et demande si des citoyens se sont plaints depuis son adoption.

- M. Rotrand indique qu'à sa connaissance, il n'y a eu aucune plainte. Il fait état d'une lettre d'opinion à l'appui de la politique de l'arrondissement et ajoute que la Coalition Poids a revendiqué de Québec des pouvoirs accrus pour les municipalités à cet égard.
- Mme Popeanu souligne qu'il s'agit d'une bataille pour les saines habitudes de vie et non contre les chaînes de restauration rapide.
- M. Perez indique qu'il s'agit d'un impact plus large qu'un règlement particulier, et souligne à quel point il est important de faire de l'activité physique.

Jason Savard

À titre de membre de l'association des piétons et cyclistes de NDG (APC NDG), demande s'il serait possible d'aménagement une piste cyclable à deux sens sur la rue de Terrebonne, et réduire la circulation des automobilistes à un sens unique. Il propose de supprimer des espaces de stationnements afin que la piste cyclable puisse être à double sens.

- M. Copeman indique avoir rencontré l'APC NDG et que les propositions seront analysées pour l'aménagement de pistes cyclables. Bien qu'il soit sensible à cet enjeu, il ne recommande pas à ce stade-ci de rendre la rue de Terrebonne à sens unique.
- M. Searle pense que l'aménagement d'une piste cyclable à double sens requerrait la fermeture de plusieurs places de stationnement et que transformer la rue à sens unique mettrait en danger les cyclistes et piétons, tout en augmentant la circulation.
- M. McQueen suggère que la rue et la piste cyclable soient à sens unique, ce qui rendrait la rue plus étroite, sans chances d'excès de vitesse.
- Geneviève Guérin

À titre de représentante de la SPQ et de la Coalition Poids, indique être désolée de la poursuite de Restaurants Canada en lien avec le règlement pro santé. Demande si le CA est prêt à adopter une vision zéro afin de protéger les utilisateurs de la route les plus vulnérables.

- M. Perez indique qu'il s'agit d'un enjeu qui touche toute la Ville et qu'il devrait y avoir une annonce sous peu à cet égard.
- M. Rotrand précise que des gestes concrets seront posés et figurent à l'ordre du jour, tel que les saillies et dos d'âne allongés.



Jean Côté

En lien avec l'église Saint-Columba, demande si des inspections se font à l'intérieur du bâtiment pour s'assurer de son intégrité.

• Mme Duplantie indique que le règlement sur l'entretien des bâtiments implique des inspections sur l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment, soit à l'extérieur et à l'intérieur, afin notamment de s'assurer de l'étanchéité et de la sécurité.

• Monique Charpentier

En lien avec l'église Saint-Columba, demande si les amendes transmises au propriétaire ont été payées et s'il y a un autre scénario envisageable pour le forcer à replacer des fenêtres ou les vitraux à la place des panneaux de plywood.

- M. Copeman indique que le dossier de remplacement des vitraux est judiciarisé puisque le propriétaire n'a pas obtempéré à l'ordonnance de replacer les vitraux. Il rejette tout reproche à l'effet que le CA ne soit pas suffisamment actif dans ce dossier.
- Mme Popeanu demande s'il est possible d'agir en lieu et place du propriétaire.
- Mme Duplantie confirme que tout est fait par la Ville dans la mesure de ses compétences et elle vérifiera la possibilité pour l'arrondissement d'agir en lieu et place du propriétaire.
- · Louise Legault

À titre de codirectrice de l'organisme Les Amis du Parc Meadowbrook, indique que la protection de la falaise Saint-Jacques ne semble pas suffisante et demande si d'autres actions peuvent être posées pour empêcher le MTQ d'empiéter sur ce terrain.

• M. Copeman indique que les inspecteurs de la Ville et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doivent veiller au respect de l'éco-territoire. Le MTQ a l'obligation à la fin des travaux de réhabiliter les milieux humides au bas de la falaise.

Mariane Bisson

En lien avec sa pétition, demande les probabilités de l'aménagement d'un parc à chiens dans le parc Mackenzie-King.

- M. Rotrand souligne une contre-pétition de personnes qui n'ont pas voulu d'aire d'exercice canin dans le parc de Kent. Il n'est cependant pas en mesure de répondre à la question de la citoyenne et indique qu'il rencontrera les services pour voir les possibilités.
- M. Perez souligne la présence d'une aire de jeu pour chiens à Outremont, au coin du chemin Bates et de l'avenue Rockland.
- Robert O'Brien

En lien avec le CA du 8 août dernier, déplore une représentation mensongère de sa personne, demande des excuses à cet égard et demande des clarifications quant aux procédures du CA liées à la période de question des citoyens.

• M. Copeman refuse de répondre à la demande d'excuse du citoyen, dans la mesure où celui-ci n'est pas dans le bon forum. Quant aux clarifications de procédures au CA, il indique ne pas voir de conflit en lien avec la feuille d'instruction et ses explications verbales.

Julie Beauchemin

En lien avec un accident survenu à sa résidence sur la rue de Terrebonne, déplore le manque de sécurité dans ce secteur et la vitesse de circulation. Demande s'il pourrait être porté une attention particulière pour diminuer l'achalandage.

• M. Copeman prône le respect des règlements et rappelle que du boulevard Cavendish jusqu'à environ l'avenue de Melrose, il y a une limite de vitesse de 30 km/heure. Il ajoute qu'il est proposé de faire des saillies à certains endroits et que la possibilité de rétrécissement de la voie pourrait être analysée, ainsi que d'autres aménagements. Il réitère la nécessité d'effectuer une étude de circulation et des analyses.



<ul> <li>M. McQueen indique que l'un des problèmes est l'augmentation du nombre de</li> </ul>
voitures. Il indique vouloir offrir aux résidents une mobilité alternative, soit les
transports en commun ou actifs, et selon lui, la seule solution est l'aménagement
d'une piste cyclable sécuritaire sur la rue de Terrebonne.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

• Marvin Rotrand Fait état d'un problème d'éclairage des tables d'échec au parc Van Horne.

• M. Plante confirme que le problème sera réglé dans quelques jours.

Magda Popeanu

Demande l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation sur la rue Victoria entre Sunny-Side et Queen-Mary, et relance le débat quant à la possibilité de réduire la vitesse à 30 km/h sur la rue Victoria.

• M. Plante confirme qu'un radar photographique et des bollards seront installés sur la rue Victoria, et que le Bureau technique propose une réflexion plus générale sur la réduction de la vitesse à 30 km/h.

• Russell Copeman

Demande à M. Searle de confirmer qu'au cours des 6 dernières élections municipales, il a représenté 3 différents partis.

• M. Searle le confirme.

#### **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

RÉSOLUTION CA16 170244

# PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

De prolonger la période de questions et de demandes du public de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

M. Russell Copeman s'absente. M. Marvin Rotrand prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.



### **RÉSOLUTION CA16 170245**

# **CONTRAT - LV CONSTRUCTION - PARC MARIE-GÉRIN-LAJOIE**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à LV Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 125 777,77 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'infrastructures, sentiers et mobilier urbain, dans le parc Marie-Gérin-Lajoie (phase 1), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAI-038.

D'autoriser une dépense à cette fin de 133 251,14 \$, comprenant les contingences au montant de 11 434,34 \$, taxes incluses, et les frais accessoires au montant de 7 473,38 \$, taxes incluses, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières présentées dans la section « Pièces jointes » du présent dossier.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1165302005

#### **RÉSOLUTION CA16 170246**

# DÉPENSE ADDITIONNELLE - ENGIE SERVICES INC. - CENTRE SPORTIF DE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser une dépense additionnelle de 98 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réparation et de correction au Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce réalisés dans le cadre du contrat accordé à ENGIE Services inc. (Cofely Services inc. lors de l'octroi du contrat), majorant ainsi le montant total de 415 845,40 \$ à 513 845,40 \$, indexation et taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



Un débat s'engage.	
ADOPTÉE À L'UNANIM	MITÉ
20.02 1130794007	
-	<del></del>
M. Jeremy Searle quitte	e la salle.
-	
RÉSOLUTION CA16 1	70247
PROLONGATION DE MADISON (3 <sup>E</sup> ÉTAGE)	CONTRAT - ENTRETIEN MANA INC 2140, AVENUE
Il est proposé par Mar	vin Rotrand
appuyé par Pete	er McQueen
pour une période additi du 30 septembre 2016 étage au 2140, avenue	tion du contrat conclu avec la firme Entretien Mana inc. onnelle de 12 mois aux mêmes termes et conditions, soit au 29 septembre 2017, pour l'entretien ménager du 3 <sup>e</sup> Madison (bureaux administratifs des Travaux publics) - 3-13039, pour un montant total de 28 640,27 \$ (taxes
D'imputer cette dépens dossier décisionnel.	e conformément aux informations financières inscrites au
ADOPTÉE À L'UNANIM	(ITÉ
20.03 1136363003	
-	
M. Jeremy Searle est de	e retour.
RÉSOLUTION CA16 1	70248

**CONTRAT - GROUPE ABF INC. - TROTTOIRS ÉLARGIS (SAILLIES 2016-1)** 

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez



D'accorder à Groupe ABF inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 2 309 435,91 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (saillies 2016-1), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-029.

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 569 435,91 \$, taxes incluses, comprenant les incidences au montant de 260 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

#### **RÉSOLUTION CA16 170249**

# CONTRAT - SOCOMEC INDUSTRIEL INC. - RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES (2 INTERSECTIONS)

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Socomec Industriel inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 204 493,38 \$, taxes incluses, pour la construction de réaménagements géométriques de l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Antoine et de l'avenue Girouard et de l'intersection du chemin Upper-Lachine et de l'avenue d'Oxford de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (saillies Turcot), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-028.

D'autoriser une dépense à cette fin de 241 493,38 \$, taxes incluses, comprenant les incidences au montant de 37 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.05	11650/6000	
20.05	1165946009	

# **RÉSOLUTION CA16 170250**

# **CONTRAT - IGF AXIOM INC. - SURVEILLANCE DES CONTRATS DE CONSTRUCTION (2016-2018)**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à IGF Axiom inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, le contrat au montant de 302 650,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du programme pour la surveillance des contrats de construction (2016-2018) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumissions, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-042 et d'approuver un projet de convention à cette fin.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

\_\_\_\_\_

Un débat s'engage.

\_\_\_\_\_

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1165946010

# **RÉSOLUTION CA16 170251**

# ENTENTES ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - PROGRAMME D'INTERVENTION DE MILIEU POUR LES JEUNES DE 12 À 30 ANS

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme à Deux Mains inc./Head & Hands Inc. pour la réalisation du projet « Projet Mauve » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 13 989 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables).

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Centre Communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Mon Centre j'y suis, j'y reste » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 11 410 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables).



D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Centre Communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges, à titre de fiduciaire de la Table de concertation jeunesse de Côte-des-Neiges, pour la réalisation du projet « Pour bien animer » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 19 371 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables).

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1163558012

### **RÉSOLUTION CA16 170252**

# **CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 4 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 2 100 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Hippy-Québec 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Bureau 208 Montréal (Québec) H4A 1N1 a/s M. Glenn Rubenstein, président	Afin de l'aider à l'organisation d'un tour à vélo dans NDG pour la clientèle-cible, soit les familles immigrantes avec de jeunes enfants dont une proportion importante de nouveaux arrivants dans le cadre de sorties culturelles et créatives de l'organisme.	TOTAL: 500 \$  Russell Copeman 250 \$  Peter McQueen 250 \$
Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal 480, rue Gilford, bureau 300 Montréal (Québec) H2J 1N3 a/s M. Yves Francoeur, président	Afin de contribuer à soutenir des initiatives locales en matière de développement social et communautaire, annuellement, la Fraternité des policiers et policières de Montréal tient un événement spécial visant à recueillir des fonds. L'année 2016 marque la 50° Journée fèves au lard et l'événement se tiendra le 14 octobre 2016 permettant au PDQ 26 de poursuivre ses actions dans le milieu de CDN en appuyant concrètement des organismes communautaires.	TOTAL: 600 \$  Russell Copeman 250 \$  Magda Popeanu 350 \$
Association Bicol du Québec 4780, avenue Carlton, bureau 28 Montréal (Québec) H3W 1G4 a/s M. Roberto Bonyad, Jr, président	Pour soutenir leurs activités dans le cadre du gala célébrant la Penafrancia au mois de septembre ainsi que la célébration maritime sur le fleuve Saint-Laurent.	TOTAL: 500 \$  Russell Copeman



Association pour le développement jeunesse de Loyola 4850, avenue Coronation Montréal (Québec) H4V 2E2	Afin d'aider à l'organisation d'activités éducatives, sportives et récréatives pour les enfants d'âge scolaire des niveaux primaire et secondaire dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.	TOTAL: 500 \$  Jeremy Searle	500 \$
a/s Mme Brigid Glustein, Coordonatrice des programmes			

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1165265010

#### **RÉSOLUTION CA16 170253**

# DÉPENSE ADDITIONNELLE - LES ENTREPRISES DOMÉNICK SIGOUIN - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser une dépense supplémentaire de 12 072,38 \$ (taxes incluses) à Les Entreprises Doménick Sigouin (9161-4396 Québec inc.) pour le contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour la plantation d'arbres et l'entretien des parcs pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15124.

D'autoriser une dépense à cette fin de 12 072,38 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense tel qu'inscrit à même l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1161371001

# **RÉSOLUTION CA16 170254**

**CONTRAT - GROUPE ARCHAMBAULT INC. - CENTRE CULTUREL DE NDG** 



Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'accorder à Groupe Archambault Inc. le contrat pour l'achat, la livraison et l'installation du piano et ses accessoires pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 42 448,20 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
20.10 1163558021	
M. Jeremy Searle quitte la salle.	

# **RÉSOLUTION CA16 170255**

# CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE (10) - RÉSEAU ARTÉRIEL

CONSIDÉRANT la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'offrir, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 10 dos d'âne à divers endroits du réseau artériel en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.	
ADOPTÉE À L'UNANIMIT	·É
30.01 1165946011	

#### **RÉSOLUTION CA16 170256**

VENTE ANNUELLE DE LIVRES USAGÉS - CENTRE CULTUREL NDG



Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver le don de livres (1000 documents) à l'organisme sans but lucratif, Les Partenaires de la bibliothèque Benny.

D'autoriser Les Partenaires de la bibliothèque Benny à tenir la vente annuelle de livres usagés le 17 septembre (ou 18 septembre) 2016 au Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce.

De mandater la Division bibliothèques à effectuer le suivi de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1163558024

#### **RÉSOLUTION CA16 170257**

#### **RATIFICATION D'ENTENTE - CENTRE SPORTIF NDG**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

De ratifier l'entente de prise en charge des activités d'entretien du Centre sportif Notre-Dame-de-Grâce par le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal.

De ratifier une dépense pour un montant annuel de 285 753 \$, à partir de 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1163558020

### **RÉSOLUTION CA16 170258**

# **CONTRAT - ÉQUIPEMENTS TWIN INC. - BENNES BASCULANTES (2)**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Équipements Twin inc., un contrat pour la fourniture et l'installation de deux bennes basculantes en acier de 11 pieds de longueur, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 789455 (1 soumissionnaire).

D'autoriser une dépense à cette fin de 146 528 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, le cas échéant.



D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTEE A L'UNANIMITE	
30.04 1160235007	

\_\_\_\_\_

M. Jeremy Searle est de retour.

# **RÉSOLUTION CA16 170259**

# CONTRAT - GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. - CAMION CHÂSSIS

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Globocam (Montréal) inc., un contrat pour la fourniture d'un camion châssis 6 X 4, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 706217 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 146 756,23 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1160235008

\_\_\_\_\_

#### **RÉSOLUTION CA16 170260**

#### CONTRAT - MAXI-MÉTAL INC. - GRUE/BENNE BASCULANTE

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Maxi-Métal inc., un contrat pour la fourniture et l'installation d'un ensemble grue/benne basculante en acier de 15 pieds de longueur, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achats 817906 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 209 070,30 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, le cas échéant.



D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1160235009

\_\_\_\_\_

#### **RÉSOLUTION CA16 170261**

### ORDONNANCE - DÉPLACEMENT D'UNE ZONE DE TAXIS

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Jeremy Searle

D'édicter l'ordonnance numéro OCA16 17047 pour le déplacement d'une zone de taxis à l'opposé du 3333, rue Jean-Talon Ouest, dans le cadre d'un réaménagement de l'intersection de la rue Jean-Talon Ouest et de l'avenue de Dieppe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1146235005

#### **RÉSOLUTION CA16 170262**

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2016

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau modifié intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 septembre 2016 ».

D'édicter les ordonnances numéros OCA16 17048, OCA16 17049 et OCA16 17050 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1167061006



# **RÉSOLUTION CA16 170263**

# DEMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTER UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-049

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les projets dont l'usage principal est de la famille équipements collectifs et institutionnels qui ont fait l'objet d'une demande de permis de lotissement ou d'un projet d'opération cadastrale pour la création d'une copropriété divise.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1164570013

\_\_\_\_\_

#### **RÉSOLUTION CA16 170264**

#### PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-94

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-94 visant la démolition des bâtiments industriels portant les adresses 3725 et 3745, avenue de Courtrai, d'y autoriser l'agrandissement du lieu de culte situé au 3781, avenue de Courtrai, en y permettant certains usages de la catégorie d'usages E.5(1), un retrait de l'alignement de construction et une clôture de métal ornemental pouvant atteindre 2 m en cour avant, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

## SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique aux lots 2 649 046 et 2 649 047 du cadastre du Québec, telle qu'illustrée sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.



# SECTION II AUTORISATIONS

- 2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition des bâtiments localisés sur le lot 2 649 046 portant les adresses 3725 et 3745 avenue de Courtrai, l'agrandissement du bâtiment sur le lot 2 649 047 portant le numéro 3781, avenue de Courtrai et l'installation d'une clôture en cour avant sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.
- 3. À cette fin, il est, notamment, permis de déroger aux articles 52, 60, 123 et 657 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et à l'article 6 du Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M., c. C-5).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

# SECTION III CONDITIONS

- 4. En plus des usages déjà permis, la catégorie d'usage E.5(1) est autorisée, sauf pour les usages garderie et école. Pour des fins d'application réglementaire, cette catégorie d'usage est considérée comme principale sur le territoire d'application décrit à l'article 1.
- 5. L'alignement de construction du bâtiment doit correspondre à l'implantation illustrée au plan intitulé « Implantation proposée existant et agrandissement » joints en annexe B de la présente résolution, avec une marge d'erreur d'au plus 15 cm sur le retrait de l'un des plans de façade, sans toutefois que l'un des plans de façade ne soit plus rapproché de l'emprise de la voie publique que le plan de façade de référence.
- 6. L'apparence et la volumétrie de l'agrandissement doivent être réalisées conformément aux plans joints en annexe C à la présente résolution.
- 7. La clôture localisée en cour avant du lot 2 649 046 peut atteindre une hauteur n'excédant pas 2 m. Elle doit être constituée de grilles de métal soudées, ajourées à au moins 70 %, avec des pilastres de briques.
- 8. La clôture de blocs de béton existante, à la limite arrière de la propriété, doit être maintenue en bonne condition en tout temps.
- 9. Tout dispositif d'éclairage extérieur doit être orienté de manière à éviter la projection de lumière directement vers le ciel.
- 10. En plus des 13 arbres exigés au plan intitulé « Implantation proposée existant et agrandissement » joint en annexe B, 5 arbres additionnels d'un diamètre d'au moins 5 cm et d'une hauteur d'au moins 1,5 m doivent être ajoutés sur la bande de terrain végétalisée séparant la propriété du 3781, avenue de Courtrai à celle du 3817, avenue de Courtrai.



Le requérant doit intégrer toutes les mesures de mitigations identifiées par l'ingénieur Pierre Gosselin à l'égard de la viabilité des aménagements en regard de la présence d'une voie ferrée, telles qu'illustrées par les plans S1 de 5 à S5 de 5, signés par ce dernier, en date du 4 avril 2016, joints en annexe D à la présente résolution.

# **SECTION IV DÉLAI DE RÉALISATION**

Les travaux de constructions visés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution. À défaut, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

Annexe A

Plan intitulé « Territoire d'application ».

#### Annexe B

Plan intitulé « Implantation proposée existant et agrandissement » numéroté 9/17, préparé par le Groupe PDA architectes, datés du 12 mai 2016, estampillé par la Direction en date du 29 juillet 2016.

#### Annexe C

Plans intitulés « Élévation avant agrandissement », « Élévation latérale gauche agrandissement », « Élévation arrière agrandissement » et « Élévation latérale droite agrandissement » numérotés respectivement 13/21 à 16/21, préparés par le Groupe PDA architectes datés du 13 avril 2016, estampillés par la Direction en date du 29 juillet 2016 ».

# Annexe D

Plans intitulés « Fondation et structure du RC », « Rez-de-chaussée structure étage/toit », « Détail rez-de-chaussée structure RC », « Étage arrière structure du toit-arrière » et « Notes/devis structure » numérotés respectivement S1 de 5 à S5 de 5, signés par l'ingénieur Pierre Gosselin en date du 4 avril 2016 et estampillés par la Direction en date du 29 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1161378003		

# **RÉSOLUTION CA16 170265**

# **DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JUILLET 2016**

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA04 17044), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2016.

60.01 1164535009



L'ordre du jour étant épuisé, monsieur	r le maire déclare la séance close.
La séance est levée à 22 h 10.	
Russell Copeman Le maire d'arrondissement	Geneviève Reeves La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA16 170242 à CA16 170265 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

